

**Membres présents :**

Maud LORENZI - Cédric GRUBER- Nathalie RODRIGUEZ – Pascal LAUX - Hubert MANGIN- Marie-Madeleine BRAULT-- Juline KAUFMANN – Christelle VICENTINI – Gaëtan MULLER - Anne FOTRE

**Membre absent excusé :** Mathieu EISENBERG – donne pouvoir à Cédric GRUBER

**Ouverture de la séance :** La séance est ouverte à 20h30 par Mme la Maire.

**1. Point sur le Compte Financier Unique (CFU) 2025**

- **Constat :** Des difficultés persistent pour finaliser le CFU 2025. Il est confirmé que le problème est d'origine logicielle (logiciel informatique) et n'est imputable ni à la mairie, ni à la trésorerie. Une communication officielle a été demandée au Conseiller au Décideurs Locaux / trésorier pour acter ce fait (mail joint aux annexes).
- **Échéance :** La date limite légale pour le vote du CFU est le 30 juin.
- **Objectif :** Le conseil souhaite voter le CFU avant le budget 2026 (prévu fin avril) pour une meilleure cohérence financière. Une session extraordinaire pourrait être nécessaire.

**2. Présentation du statut de l'élu local**

Mme la Maire présente à l'aide d'une présentation Powerpoint les droits et obligations des conseillers municipaux pour sécuriser leur engagement et favoriser leur implication.

- **Droits principaux :**
  - Droit à l'information
  - Liberté d'expression et de vote.
  - Protection fonctionnelle
  - Droit à la formation (DIF Élu)
  - Autorisations d'absence
- **Obligations principales :**
  - Assiduité aux réunions.
  - Obligation légale de tenir les bureaux de vote.
  - Devoir de réserve et respect des décisions collectives.
  - Respect de la légalité
  - Prévention des conflits d'intérêts.

**3. Adoption du règlement intérieur**

- Un projet de règlement intérieur, non existant lors du mandat précédent, a été présenté par Mme la Maire pour formaliser le fonctionnement du conseil.
- Les points clés (fréquence des séances, convocations par email, caractère public, rôle des commissions) sont passés en revue.
- **Décision :** Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

**4. Avenir du transport scolaire méridien**

- **Contexte :** Le financement régional/départemental pour le transport méridien a cessé progressivement depuis 2020. Depuis 4 ans, la commune prend en charge totalement le transport scolaire méridien. Elle est l'une des dernières communes à maintenir ce service.

- **Analyse financière :**
  - Le coût annuel a fortement augmenté, passant d'environ 10 000 € en 2020 à une proposition de **16 972 €** pour la rentrée 2026.
  - Cette dépense représente près de 10% du budget de fonctionnement de la commune (170 000 €).
  - Le nombre d'enfants utilisant le service est en baisse constante (estimé entre 5 et 8 enfants maximum à court terme).
- **Alternatives étudiées :** La renégociation des tarifs, la participation des familles ou l'achat d'un minibus ont été explorées et jugées non viables.
- **Débat :** Les membres du conseil expriment leur regret, soulignant l'importance du service pour le dynamisme du village et le soutien aux assistantes maternelles. Cependant, le coût est jugé déraisonnable et difficilement justifiable au vu du faible nombre d'usagers.
- **Décision :**
  - Une tendance très majoritaire se dégage pour **l'arrêt du transport scolaire méridien à la fin de l'année scolaire en cours.**
  - **Une décision formelle et définitive sera prise lors du vote du budget, le 29 avril.**
  - Il est crucial d'informer rapidement les familles pour leur permettre de s'organiser, notamment pour les inscriptions à la cantine.

## 5. Entretien des passerelles communales et des berges

- **Problématique :** L'état des deux passerelles en bois sur l'Yron est préoccupant (mousse, bois glissant et dégradé). La question de la responsabilité en cas d'accident est soulevée.
- **Discussion :** Le simple nettoyage est insuffisant. Le remplacement des lattes est envisagé. Les matériaux (bois exotique, composite) sont discutés. L'usage des passerelles par des chevaux et quads aggrave l'usure.
- **Problématique connexe :** L'entretien des berges, relevant des propriétaires riverains et de l'intercommunalité (compétence GEMAPI), est insuffisant, causant des embâcles.
- **Actions à entreprendre :**
  - La commission "Travaux" est mandatée pour **inspecter les passerelles** et évaluer les options de réparation/remplacement.
  - Un **rappel à la réglementation** sur l'entretien des berges sera fait aux propriétaires concernés.
  - La mairie contactera le Parc Naturel Régional et l'intercommunalité pour s'enquérir des aides ou interventions possibles.

## 6. Organisation des fêtes et cérémonies

La commission "Fêtes et Cérémonies" présente les événements à venir :

- **Remise de la médaille d'or d'engagement communal à Jacques Schwartz le 9 mai :** Une cérémonie officielle est organisée avec la présence d'élus et de la sous-préfète.
- **Accueil des nouveaux habitants et remise des prix des maisons fleuries le 30 avril :** Cérémonie traditionnelle avec remise de cadeaux de bienvenue pour les nouveaux habitants et de bons d'achat pour les lauréats, suivie d'un pot de l'amitié.
- **Jeux Intervillages :** La commune a reçu une invitation pour participer à l'édition organisée par le village d'Allamont le 24 mai. Le foyer rural se chargera de constituer une équipe.

## 7. Recrutement d'un agent technique communal

- **Contexte** : Le contrat de l'agent actuel se termine fin août 2026 et ne sera pas renouvelé.
- **Analyse des options** :
  1. **Externalisation (prestataires)** : Les devis obtenus pour la tonte (10 800 € pour 12 passages/an, jugé insuffisant) et le balayage (2 772 € sans évacuation des déchets) montrent que cette solution serait coûteuse et complexe à gérer, ne couvrant pas l'ensemble des tâches (arrosage, entretien STEP, petit bricolage, etc.).
  2. **Recrutement d'un nouvel agent** : C'est la solution privilégiée actuellement par le conseil municipal.
- **Débat** : Le principal défi est de trouver une personne qualifiée, autonome et motivée, ce qui est difficile sur le marché du travail actuel, surtout au vu des grilles salariales de la fonction publique. La possibilité d'augmenter la rémunération, en lien avec les économies réalisées sur d'autres postes est évoquée comme un levier d'attractivité.
- **Décision** : Le conseil s'oriente vers le recrutement d'un nouvel agent technique à temps plein.
- **Action à entreprendre** : Contacter le Centre de Gestion pour définir précisément le profil du poste, la fiche de poste, et explorer les marges de manœuvre en termes de rémunération (notamment pour un contractuel) avant de lancer l'offre d'emploi.

## 8. Cadeau de départ à la retraite du Conseiller aux décideurs locaux (M PERNOT)

- **Contexte** : La commune a participé à hauteur de 150 € à un cadeau commun pour le départ à la retraite de M. Pernot, le conseiller aux décideurs locaux, qui a accompagné techniquement et conseillé la commune depuis près de 15 ans.
- **Formalité** : La trésorerie demande une délibération a posteriori pour régulariser cette dépense.
- **Décision** : Le conseil délibère favorablement et valide la dépense de 150 €.

## 9. Questions diverses

- **Travaux Enedis** : Les travaux d'enfouissement de réseaux sont inachevés. Une relance sera faite auprès d'Enedis et du département.
- **Décorations extérieures** : Le tracteur en bois est cassé et les vieux chariots devant la salle des fêtes sont en mauvais état. Il est décidé de voir avec le Foyer Rural pour les réparer ou les enlever.
- **Communication interne** : Il est décidé de créer un groupe WhatsApp général pour tous les élus afin de fluidifier la communication.
- **Communauté de communes OLC** : Mme la Maire informe le conseil de son élection en tant que 6ème vice-présidente de la communauté de communes, en charge de la culture et des équipements culturels

**Prochaine réunion** : 29 avril 2026 (pour le vote du budget)

Maud LORENZI  
La Maire

